



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Comité Régional d'Observation et de Suivi de la Martinique
ECOPHYTO

Séance plénière du CROS-GREPHY

du 8 juin 2016

Tenue en Préfecture

Compte rendu / Relevé des décisions

Membres présents

ADMINISTRATION	
Préfecture de la Martinique	Patrick AMOUSSOU-ADEBELE
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Martinique	Jean IOTTI
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Martinique	Bertrand HATEAU
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Martinique	Cécile MAHE
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Martinique	Marie RAIMBAULT
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Martinique	Sylvette SEBASTIEN
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Guadeloupe	Vincent FAUCHER
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) Martinique	Jean-Louis VERNIER
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) Martinique	Christophe GROS
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) Martinique	Lucie LISON
Agence Régionale de Santé (ARS)	Gérard THALMENS

COLLECTIVITES LOCALES ET INSTITUTIONNELLES	
Collectivité territoriale de martinique (CTM)	Lucien ADENET
Collectivité territoriale de martinique (CTM)	Sylvie MERINE
Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)	Alain LOF
Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)	Christian DACHIR
Office de l'eau (ODE)	Loïc MANGEOT
Office de l'eau (ODE)	Julie GRESSER

ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET INSTITUTS TECHNIQUES	
BRGM	Anne-Lise TAILAME
CIRAD	Marie-France DUVAL
Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS)	Olivier GROLLEAU
Institut Technique Tropical (IT2)	Laetitia NELSON
IFREMER	Jean-Pierre ALLENOU
INRA	Marie CHAVE
LEGTA Croix Rivail	Virginie MICHEL
CFPPA Lorrain	Jacques LE FOLL

PROFESSION AGRICOLE, PECHE ET AQUACULTURE, APICULTURE		
Chambre d'Agriculture		Monette ABATORD
Chambre d'Agriculture		Louis-Félix GLORIANNE
Chambre d'Agriculture		Hélène MARIE NELY
Chambre d'Agriculture		Thierry VILNA
Chambre d'Agriculture		Mylène ETIENNE
Chambre d'Agriculture		Audrey GIRAUD
Chambre d'Agriculture		Isabelle JEAN-BAPTISTE
Comité régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)		Hugues FRANCI
Groupements et associations de producteurs	APDAI	Marcel HAYOT
	A3P2FM	Abdoul DJIRE
	BANAMART	Karine VINCENT
	Distillerie Neisson	Julie MOCQUOT
	UGPBAN	Sébastien ZANOLETTI
	GIE MHM	Elodie FRAICHARD
	SICA Canne Union	Erick EUGENIE

FREDON	José MAURICE
FREDON	Pierre-Damien LUCAS
CODERUM	Claudine NEISSON-VERNANT
SICA TG	Emmanuel HUSSON

ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE SANTE ET DEFENSE DES CONSOMMATEURS	
ADCM	Denise MARIE
AMSES	Jacques DE THURE
Assaupamar	Marie-Jeanne TOULON

FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	
APROMAR/ PHYTOCENTER	Guy DE REYNAL

La séance plénière du CROS-GREPHY s'est réunie le 8 juin 2016 en Préfecture. L'ordre du jour proposé a permis d'apprécier l'état d'avancement des actions menées en 2015 par les différents partenaires maîtres d'œuvre des actions du plan Ecophyto. Il a également été l'occasion de présenter et valider la feuille de route du plan Ecophyto 2, programme à moyen terme de réduction des produits phytopharmaceutiques adapté à la Martinique. Enfin, les premières actions pour 2016-2017 qui seront proposées dans le cadre du premier appel à projet d'Ecophyto 2 ont été présentées à l'assemblée.

Documents distribués et présentés en séance

Les supports de présentation des bilans et synthèses décrites ci-après, la note de suivi 2014 du plan Ecophyto, la feuille de route Ecophyto pour la Martinique et le dernier magazine *Phytosanitairement Vôtre* ont été distribués.

Présentations

Les présentations suivantes ont été proposées aux membres du CROS :

1. Bilans des actions en Martinique

- Indicateurs
- Certiphyto
- Epidémiosurveillance
- DEPHY
- ZNA
- Usages orphelins
- Collecte EVPP/PPNU
- Lutte biologique
- Structuration RITA
- Communication et animation

2. Le Plan Ecophyto II et sa feuille de route

- Le Plan Ecophyto 2
- Une feuille de route pour la Martinique

3. Programme d'actions 2016-2017

- Fermes DEPHY
- Formation
- Communication
- Structuration
- Epidémiosurveillance
- Lutte biologique
- Filière pérenne de gestion des EVPP/PPNU
- Collecte ponctuelle EVPP/PPNU 2017
- Expérimentation et mise en œuvre de solutions pour les usages vides, mal pourvus, ou pourvus exclusivement par des préparations chimiques de synthèse
- Agrément BPE pour réaliser des essais officiellement reconnus sur cultures tropicales et cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum

Principaux commentaires et décisions :

M. Patrick AMOUSSOU ADEBLÉ, Secrétaire Général de la Martinique, ouvre la séance à 9h15 ; il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette séance plénière du CROS et rappelle que ce projet s'inscrit dans la durée puis qu'Ecophyto découle d'une circulaire datant de 2009. L'ordre du jour est riche avec le bilan des actions de 2015, la présentation du plan Ecophyto 2 et de la feuille de route, la présentation des actions 2016-2017. Il introduit M. Lucien ADENET, Conseiller territorial de la CTM, président de la section spécialisée de l'Assemblée de Martinique en charge de l'Agriculture. Ce dernier excuse M. Alfred MARIE-JEANNE qui aurait souhaité être présent mais a été empêché. Il transmet ses sincères et cordiales salutations à l'assemblée. La parole est laissée à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour introduire le bilan des actions en Martinique.

1. Bilans des actions en Martinique

- Indicateurs : **DAAF/SALIM**

M. Bertrand HATEAU de la DAAF présente les indicateurs du plan Ecophyto. Une baisse a été observée sur les moyennes lissées de -10% entre 2010 et 2014 ce qui représente une baisse de 12 tonnes de substances actives vendues au total. Le désherbage reste la problématique numéro 1 avec 80% des quantités de substances actives vendues (QSA). Au premier rang, le glyphosate est de loin la substance la plus vendue puisqu'il représente à lui seul la moitié de la QSA totale. Le deuxième graphique présenté montre l'absence de corrélation entre les quantités vendues entre 2009 et 2013 et ce qui est retrouvé dans les eaux. En effet, certaines substances interdites depuis plusieurs années se retrouvent en

grande quantité (chlordécone...) tandis que des substances actives autorisées dont les ventes diminuent ont un impact important sur la qualité des eaux (cas des fongicides post-récoltes de la banane). Enfin, on retrouve logiquement dans les eaux les substances actives autorisées vendues en grandes quantités comme le glyphosate et d'autres herbicides.

- Certiphyto : **DAAF/SALIM**

Mme Sylvette SEBASTIEN présente le bilan de la formation professionnelle Certiphyto au 23 mai 2016 : 3 162 certificats ont été délivrés. Ils se répartissent entre le conseil, la distribution et l'utilisation à titre professionnelle (voir diapo), soit 436 de plus que l'an dernier.

- Epidémiosurveillance : **Chambre d'Agriculture**

Mme Audrey GIRAUD présente le bilan de la surveillance biologique du territoire pour 2015. Plus de 300 observations ont été réalisées sur 12 cultures par un réseau de 9 organismes. Elle souligne l'importance de la surveillance des cultures principales et des ravageurs les plus impactant. Les couples culture/ravageur les plus pertinents sont revus chaque année. En 2015, l'accent a été mis sur les « agriculteurs-observateurs » et des outils de communication à leur destination ont été proposés ainsi que des formations (reconnaissance des bio-agresseurs). Mme GIRAUD souligne le fort taux de parasitisme sur cultures fruitières (psylle), 100% de plants virosés sur tomate-piment-poivron et les attaques de mouches mineuses sur les cucurbitacées.

- DEPHY : **Chambre d'Agriculture**

Mme Hélène MARIE-NELY présente le dispositif DEPHY FERME. En Martinique, trois réseaux existent : Ananas depuis 2011, Banane depuis 2012 et plus récemment Canne à Sucre depuis 2013. Les trois réseaux présentent des résultats encourageants quant à l'utilisation des produits chimiques en 2015 par rapport à 2014 : diminution du recours aux fongicides et aux insecticides pour l'ananas, diminution du recours aux herbicides en Canne et diminution du recours aux fongicides en banane. L'un des points forts de l'année a été la possibilité d'échanger avec la Guadeloupe lors de la journée technique qui s'est tenue à Baie Mahault : 15 participants de Martinique ont fait le déplacement. Elle signale que des fiches trajectoires DEPHY ont été réalisées. En 2016, dans le cadre du plan Ecophyto 2, il y a ré-engagement des trois réseaux (voir partie 3 de ce compte-rendu).

- Zones Non Agricoles : **ODE**

Mme Julie GRESSER rappelle que c'est la FREDON qui met en place les actions sur le terrain depuis 2012. LA DEAL et l'ODE assurent l'encadrement administratif.

En 2015, 14 communes ont été sensibilisées à la démarche zéro phyto. Une commune, Case-Pilote, est labellisée et la cérémonie officielle de remise du label s'est tenue en juin 2015. Cap Nord et la CACEM sont accompagnées dans la démarche.

Au niveau des jardiniers amateurs, des supports de communication ont été ré-édités et mis à disposition du public.

- Usages Orphelins **CTCS**

M. Olivier GROLLEAU présente les expérimentations réalisées par le CTCS dans le cadre de son agrément BPE. Ces essais s'inscrivent dans la problématique des usages orphelins (87% d'usages non pourvus en 2008). En 2015, 72% des usages restent non pourvus. Des essais ont été menés sur Ananas (phytophthora), Banane (charançons, cercosporiose), Canne à sucre (désherbage, plantes de couverture), Igname (anthracnose) et laitue (désherbage). 7 essais ont été réalisés plus deux essais de valeur pratique (démonstration désherbage en canne à sucre). Cependant, M. GROLLEAU souligne la difficulté de trouver des parcelles d'expérimentation et les aléas climatiques qui perturbent les essais.

- EVPP/ PPNU : **APROMAR**

M. Guy DE REYNAL présente les résultats de la collecte de déchets phytosanitaires qui a eu lieu en octobre 2015. Cette collecte est avec les partenaires que sont l'ODE, la Chambre d'Agriculture, la DAAF : la part publique du financement de 26 165,21€ est de 80% tandis que la part privée est de 20% supportée par Adivalor et l'Apromar. En tout, ce sont 1,72 tonnes d'EVPP (Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques) et 3,8 tonnes de PPNU (Produits phytopharmaceutiques Non Utilisés) qui ont été récoltées. La diminution des quantités de PPNU par rapport aux collectes précédentes est logique car les stocks historiques s'amenuisent et on devrait tendre à terme vers un chiffre compris entre 0 et 1 tonne. Concernant les EVPP, la moindre quantité est due aux apports de la filière banane qui n'ont pas eu lieu cette année car elle a géré ces déchets de son côté.

La problématique principale concernant ces collectes reste l'information des agriculteurs et la communication sur ce qu'ils doivent faire, réglementairement, de ces déchets.

- Protection Biologique Intégrée : **FREDON**

M. Pierre-Damien LUCAS présente l'action de Protection Biologique Intégrée en Martinique. Elle se concentre plus particulièrement sur la lutte contre 3 ravageurs des cultures maraîchères. Un travail avec 10 agriculteurs est réalisé afin de faire des essais et avoir des retours d'expérience sur les techniques de lutte. Des fiches techniques sont rédigées. Parallèlement, un élevage d'espèces locales de prédateurs de ces ravageurs et de parasitoïdes est mis en place. Des expérimentations de lâchers dans des parcelles (lutte inondative) ont eu lieu et des collaborations scientifiques sont en cours avec Cuba et l'INRA.

- Structuration RITA : **Chambre d'Agriculture**

Mme Isabelle JEAN-BAPTISTE présente le bilan de l'action Structuration et rappelle les 4 axes d'intervention :

- Recensement des besoins des filières en matière d'expérimentation
- Mise en relation des acteurs
- Suivi de la mise en œuvre des actions d'expérimentation et de démonstration prévues
- Diffusion-communication

5 ateliers bord de champs ont été réalisés en 2015 avec comme objectif le transfert des connaissances du monde de la recherche vers les agriculteurs. Une formation a été dispensée à l'attention des agriculteurs sur la mise en place d'itinéraires de production de plantes aromatiques et médicinales économes en intrant.

Mme JEAN-BAPTISTE insiste sur les liens entre le réseau RITA et ECOPHYTO. Le Réseau de Référence en Production végétale (RRPV) doit faire partie intégrante de cette recherche de synergie.

En 2016, le travail portera sur l'animation des groupes techniques et l'identification des axes de diffusion.

- Animation - Communication : **Chambre d'Agriculture**

Mme Hélène MARIE-NELY présente le bilan des actions de communication et d'animation du plan Ecophyto. En 2015, 4 porteurs de projets ont été retenus : l'ODE avec l'action à destination des jardiniers amateurs (spot télévisé), la FREDON avec la promotion de la Charte d'entretien et des bonnes pratiques phytosanitaires, l'APROMAR avec la campagne

de communication réalisée dans le cadre de la collecte de déchets phytosanitaires et enfin la Chambre d'Agriculture avec quatre actions en lien avec les fermes DEPHY et la réalisation d'un film sur l'épidémiologie. En tout, 8 actions de communication ont été réalisées pour un montant total de 38245,31€.

Mme MARIE-NELY présente également les actions de communication retenues pour 2016 : 7 projets au total pour un financement Ecophyto de 32 980€. Elle précise qu'à partir de 2016, les actions DEPHY seront financées sur le budget des ingénieurs réseaux et non plus sur l'axe 8 d'Ecophyto.

Débat- Relevé de décision

M. le Secrétaire Général remercie les pilotes pour le travail accompli et propose à la salle de poser ses questions aux différents intervenants.

Mme TOULON, de l'ASSAUPAMAR, souligne le décalage qui existe entre la note de suivi du plan Ecophyto distribuée en séance qui présente les données 2014 et les présentations qui viennent d'être faites des actions 2015. Dans ces conditions, elle évoque la difficulté de faire le lien entre les actions et leur impact sur le milieu. Par ailleurs, Mme TOULON considère que la QSA n'est pas un indicateur suffisant pour traduire l'impact sur la santé et l'environnement des produits phytopharmaceutiques. Selon la molécule considérée, l'effet sera différent : les données présentées ne lui semblent donc pas représentatives. Elle demande pourquoi le NODU n'est pas calculé en Martinique.

Enfin, dans le cadre de La protection biologique intégrée, elle regrette que l'on réagisse face à une situation d'augmentation des ravageurs sans s'interroger sur les causes de cette augmentation... Est-elle due aux produits importés ? Aux échanges commerciaux ?

M. IOTTI, DAAF/SALIM explique que le décalage entre la note présentant les indicateurs et le bilan des actions est dû à la disponibilité des données de la BNVD qui se fait avec un décalage de 18 mois.

Concernant les indicateurs, une réflexion est en cours au niveau national. Il a néanmoins été statué que la continuité était importante pour mesurer les résultats obtenus en région. Dans le cadre du CEPP, cette problématique complexe est prise en compte : les molécules les moins dangereuses peuvent devoir être utilisées plus fréquemment et en plus grande quantité, ce qui rend difficile la mesure de l'économie.

L'augmentation de la présence des ravageurs est en partie due aux instruments d'observation qui progressent. On accepte aussi de plus en plus de vivre avec les ravageurs, comme c'est le cas avec les charançons en banane. Mais il est effectivement important de souligner que les échanges clandestins favorisent l'introduction de maladies sur le territoire comme ça été le cas pour les maladies des agrumes. Il y a souvent un non respect des règles élémentaires de ne pas transporter de matériel végétal dans les bagages.

M. ADENET, de la CTM, déclare avoir écouté avec attention les présentations. Le territoire n'est pas très étendu et les professionnels sont bien encadrés, mais il y a de nombreux particuliers qui ont leur jardin et ne sont pas contrôlés. L'augmentation des ravageurs pourrait aussi être liée à des cultures non traitées chez les particuliers. Comment y pallier ?

M. DE THURE, de l'AMSES, rappelle la toxicité des produits phytopharmaceutiques, notamment pour l'homme. La quantité de produit ne définit par leur impact sanitaire. Il insiste sur l'impact notamment auprès des professionnels : la médecine du travail n'a pas de données, n'est pas organisée pour le dépistage. Il n'y a pas de laboratoire de toxicologie en Martinique. Et on connaît mal le lien entre des maladies fortement présentes en Martinique et les potentielles causes environnementales. Il demande à la CTM de se saisir de ce dossier et de mettre en place une cellule de recherche sur la thématique de l'impact de l'environnement sur la santé des martiniquais. M. DE THURE évoque également la possibilité de développer des filières sans chlordécone pour la production d'aliments à destination des écoles et des femmes enceintes.

M. ADENET, entend la demande de l'AMSES et va faire remonter l'idée d'une cellule de recherche au niveau de la Collectivité Territoriale de Martinique.

2. Le plan Ecophyto II et sa feuille de route

M. HATEAU, de la DAAF/SALIM rappelle que le nouveau plan Ecophyto publié le 26 octobre 2015 constitue une nouvelle étape dans la réduction de l'usage des pesticides pour la France et la Martinique en particulier.

Il rappelle le bilan positif du plan Ecophyto 1 qui a pris fin en 2015. Les efforts combinés de l'ensemble des acteurs ont permis de réduire les quantités de substances actives vendues entre 2010-2011 et 2013-2014 de près de 10%.

Les outils structurants sont en place (Le BSV, le certiphyto, les réseaux DEPHY, la charte d'entretien des espaces publics) et les actions spécifiques aux DOM font l'objet d'un fort investissement de la part des acteurs locaux. Les instances de gouvernance se réunissent régulièrement. La communication mise en œuvre est adaptée. C'est donc sur une base solide que les acteurs du plan Ecophyto accueillent le nouveau plan.

De nombreuses choses ont été faites et c'est une évidence qu'il est possible d'aller encore plus loin, d'une part en valorisant les outils qui sont en place, d'autre part en poursuivant avec le dynamisme dont nous avons fait preuve.

Il faudra se focaliser sur les problématiques essentielles :

- le désherbage et le manque de solution alternative au tout chimique,
- la lutte contre les bioagresseurs,
- des agro-équipements adaptés
- des filières pérennes de gestions des déchets

M. HATEAU présente ensuite le nouveau plan qui s'inscrit dans la continuité des actions du plan Ecophyto 1, mais qui apporte aussi son lot de nouveautés et propose une nouvelle gouvernance.

Il consolide les actions structurantes de la première version et les actions spécifiques aux DOM y sont maintenues.

Les nouveautés concernent les CEPP, qui restent pour l'instant expérimentaux en France, mais que nous devons préparer, le soutien aux agro-équipements, l'élargissement de DEPHY et l'engagement de plus d'exploitations agricoles dans l'agro-écologie, l'accompagnement des lois Labbé et TECV pour JEVI (les jardins, espaces végétalisés et les infrastructures), une meilleure articulation avec les autres politiques publiques, la recherche de dynamiques collectives et de filières, le soutien au bio-contrôle et la mise en œuvre de la protection intégrée, la surveillance des impacts et des expositions.

Au niveau national, le plan Ecophyto est dorénavant co-piloté par les ministères de l'agriculture et de l'environnement. Les orientations sont définies par le COS qui réunit l'ensemble des parties prenantes. Il est assisté d'un comité scientifique et technique et d'un comité scientifique d'orientation «recherche et innovation» pour des questions spécifiques notamment en matière de recherche. Au niveau régional, la gouvernance est organisée par le préfet de région et s'inscrit dans le projet agro-écologique.

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la forêt a en effet consacré la spécificité de nos régions ultra marines en actant notamment la création d'un COSDA (comité d'orientation stratégique et de développement agricole) placé sous l'autorité du Préfet de Région et du Président de la collectivité territoriale afin de définir une vision stratégique partagée par l'ensemble des partenaires en charge du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

La commission agro-écologique et son comité des financeurs seront les instances dépendantes du COSDA chargée du plan Ecophyto en région.

Le CROS reste l'instance de gouvernance locale du plan ECOPHYTO en Martinique et ce dans l'attente de la création de la section spécialisée agro-écologique du COSDA.

Les grandes priorités d'actions qui gouvernent le plan en région sont définies dans une feuille de route. C'est cette feuille de route qui encadre les projets subventionnables au titre d'Ecophyto.

En ce qui concerne la procédure de sélection des projets subventionnables, tous les projets DOM seront intégrés dans les appels à projets nationaux. Une enveloppe de 1,2 millions d'euros est prévue à cet effet.

L'appel à projets national est paru fin mai et se termine début juillet. Les porteurs de projet présenteront dans la dernière partie du CROS, les actions qu'ils souhaitent déposer.

L'ODEADOM et la DGOM regrouperont les projets validés au sein d'une proposition globale qui sera ensuite proposée au CNOS et à l'ONEMA.

Le projet pour la Martinique s'écrit dans une feuille de route. La feuille de route définit les actions prioritaires à mener en fonction des enjeux locaux et les spécificités du territoire martiniquais. Elle est présentée devant le CROS pour validation. Elle restera amendable et pourra évoluer en fonction des diagnostics réalisés.

La DAAF et la chambre d'agriculture ont organisé le 21 avril un séminaire afin de réunir les acteurs du monde agricole, des jardins et des espaces publics martiniquais pour réfléchir ensemble aux actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan Ecophyto 2.

Le séminaire a permis de mener une concertation sur le programme de travail à venir en dégagant les priorités, notamment au regard des spécificités régionales dont la feuille de route est la traduction.

Pour élaborer la feuille de route, 4 tables rondes ont débattu pendant une demi-journée.

8 priorités régionales ont été identifiées :

- Une gouvernance régionale transversale
- Une recherche et une expérimentation axées sur les spécificités ultra-marines
- Des agroéquipements adaptés aux conditions locales
- Une formation des agriculteurs pour accompagner la transition vers l'agro-écologie
- L'épidémiosurveillance et le BSV comme outils au service de la réduction des PPP
- Des filières pérennes de gestions des déchets d'intrants d'origine agricole
- Zérophyto dans les JEVI
- Une communication locale adaptée aux spécificités de la Martinique

25 actions précisent ces priorités. M. HATEAU les détaille (voir diapos).

Débat- Relevé de décision

M. le Secrétaire Général de la Martinique note que le document présenté est le produit d'une concertation et qu'il y a une volonté forte de passer d'une forme d'expérimentation, de pionniers dans le cadre d'Ecophyto I, à une généralisation des systèmes qui fonctionnent.

Concernant l'évolution de la gouvernance, il invite à rechercher une continuité avec le CROS qui a bien fonctionné et de la conserver comme pilier au cœur de cette réflexion. Il invite la salle à réagir et à valider la feuille de route du plan Ecophyto II (document distribué).

Mme DUVAL, du CIRAD souhaite attirer l'attention au niveau de la complémentarité RITA/ECOPHYTO sur le fait que le projet RITA est en souffrance dans l'attente d'un déblocage des financements et des appels à projets.

Mme MARIE, de l'ADCM, revient sur la sensibilisation du grand public aux nuisibles évoqué dans les échanges précédents : A-t-on une idée de la façon dont une telle action peut être mise en œuvre ?

M. HATEAU explique que cette information pourra passer par le biais des guides édités par l'ODE et la FREDON à destination des jardiniers amateurs. Par ailleurs, dans le cadre d'Ecophyto II, un soutien est prévu à destination des associations qui ont les outils et réseaux pour communiquer auprès des particuliers. C'est une action qui peut être présentée par l'ADCM dans le cadre des appels à projets conduits chaque année dans le cadre de la communication régionale. M. HATEAU invite les associations à déposer des dossiers dans ce sens.

Il précise également que les vendeurs de produits phytopharmaceutiques, en contact direct avec les particuliers sont formés dans le cadre du certificat individuel afin d'apporter au grand public les informations nécessaires.

M. DACHIR du PNRM souligne les efforts déjà réalisés. Cependant, il fait part de son inquiétude concernant les points de vente « sauvage » car tous les efforts risquent d'être vains s'ils ne sont pas contrôlés.

M. IOTTI, DAAF/SALIM, comprend qu'il veut parler de la vente de produits végétaux, et non des produits phytopharmaceutiques. Plusieurs contrôles permettent de limiter les risques, y compris sur les points de vente comme ceux mentionnés par M. DACHIR. Il existe des contrôles à l'importation qui permettent de vérifier les résidus en pesticides des produits végétaux introduits. Il y a ensuite les contrôles chez les producteurs et les contrôles au niveau des points de ventes qui pour ces derniers, sont réalisés par la répression des fraudes. Ainsi, même ce qui est vendu en bord de route a été contrôlé du point de vue sanitaire : à l'importation ou aux champs.

Le plan de surveillance multirésidus conduit par la FREDON permet de rechercher dans les végétaux plusieurs centaines de molécules différentes. Les agriculteurs qui sont pris en dépassement des seuils font systématiquement l'objet d'un contrôle l'année suivante.

M. GLORIANNE, de la CHAMBRE D'AGRICULTURE salue le travail effectué dans le cadre du plan Ecophyto I et plus particulièrement celui des agents de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs eux-mêmes. Au niveau de la feuille de route, il estime que la priorité 3 « Des agroéquipements adaptés aux conditions locales » devrait être la première des priorités, même s'il n'y a pas de hiérarchie. Car il le rappelle : avant, le Cemagref était présent en Martinique, mais il a disparu et aujourd'hui, les agriculteurs ne disposent pas de matériel adapté à leurs exploitations agricoles d'une part et d'autre part, les financements sont un problème. Il souligne le retard des programmes FEADER, la lenteur de ce type de dispositif et la lourdeur administrative. Il demande d'accélérer la mise en place du FEADER.

Il indique que la mutualisation et sa réussite est fortement corrélée au dispositif de financement qui devra se montrer plus souple et rapide.

M. IOTTI répond qu'il est possible de passer par une CUMA ou d'autres formes collectives comme les GIEE plus simples à monter.

M. GLORIANNE signale qu'en effet des dispositifs récents comme les GIEE peuvent être intéressants pour acquérir du matériel en commun.

M. Le Secrétaire Général de la Martinique se déclare preneur de précisions sur ce qui constitue une gêne, un frein, si toutefois il s'agit de spécificités martiniquaises. En effet la Martinique bénéficie du statut des régions ultrapériphériques, reconnu par l'article 349 du

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui permet au Conseil d'arrêter des mesures spécifiques, visant à adapter certaines dispositions du droit et des politiques de l'Union aux caractéristiques et contraintes particulières de ces territoires.

M. GLORIANNE répond que l'installation des jeunes agriculteurs prend trop de temps en raison des dossiers de financement à monter. Les jeunes agriculteurs atteignent une moyenne d'âge de 40 ans le temps de mettre en place le dossier.

Mme TOULON regrette de ne pas avoir reçu la feuille de route en amont du CROS. Elle souhaite que le calcul du NODU et le suivi des ENI soient intégrés au projet Ecophyto II en Martinique.

M. HATEAU, DAAF/SALIM précise que le projet de feuille de route a bien été transmis par voie électronique aux membres du CROS et notamment au président de l'ASSAUPAMAR, la semaine précédente de la réunion du CROS.

Concernant le NODU, il s'agit d'un indicateur national que nous n'avons pas encore les moyens de calculer en Martinique. Le travail sur les CEPP (Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques) doit également permettre la mise en place de nouveaux indicateurs dont le NODU, mais ce dispositif expérimenté en France métropolitaine ne l'est pas dans les DOM.

Le suivi des ENI (Effets Non Intentionnels) n'est pas exigé dans les DOM. Mais il convient de préciser que ce dispositif est surtout mis en œuvre en France afin de suivre les résistances des végétaux par rapport aux herbicides et non pas les effets des produits sur l'homme ou l'environnement.

M. ADENET insiste sur ce point crucial de l'adaptation de la mécanisation agricole à nos territoires . Il rappelle que nous devons tirer des leçons de l'histoire de la Caraïbe: après la révolution cubaine, des équipements ont ainsi été importés de la Russie à des fins de modernisation de l'agriculture : ils ont rendu les sols stériles car inadaptés au terrain.

Par ailleurs il assure qu'il y va aussi de l'intérêt de la CTM pour la mutualisation de matériel agricole : lorsque chaque agriculteur fait une demande d'aide pour un matériel qui n'aura pas de retour sur investissement, il y a un gaspillage de l'argent public. La procédure de financement devra être accélérée.

M. le Secrétaire Général de la Martinique conclut donc que la feuille de route peut être validée, à la réserve près qu'elle reste ouverte aux observations : c'est un document évolutif qu'il faut faire vivre collectivement.

3. Le programme 2016-2017 du plan Ecophyto II

Mme MARIE-NELY présente le réengagement des fermes DEPHY et la nouvelle candidature pour la création d'un réseau de fermes en cultures maraîchères et vivrières (CMV).

En 2016-2017, va avoir lieu une phase de renouvellement des Certiphyto délivrés en 2010 (axe 1, action 6).

Au niveau de la communication, il importe de valoriser auprès du grand public les produits issus des pratiques agricoles économes en produits phytopharmaceutiques. Un film sur les systèmes de cultures économes et la biodiversité permettra de communiquer sur les résultats obtenus. L'échange entre les DOM et dans la Caraïbe devra s'intensifier afin de mutualiser les pratiques.

En ce qui concerne la structuration et le transfert des connaissances, la synergie entre le RITA et ECOPHYTO sera intensifiée.

L'action "épidémiosurveillance" est également poursuivie avec un accent mis sur la surveillance des adventices et la pérennisation des formations à la reconnaissance des bio-

agresseurs. L'élaboration d'un guide et la sortie du film annoncé ci-dessus devrait contribuer au déploiement du dispositif.

Les actions qui vont être proposées à l'occasion du premier appel à projet Ecophyto II qui sera clôturé le 4 juillet sont ensuite présentées aux membres du CROS par leurs pilotes.

M. LUCAS, de la FREDON, présente la poursuite de l'action lutte biologique avec l'introduction de stratégies de lutte contre d'autres insectes. L'objectif est de capitaliser sur ce qui a été fait depuis 5 ans et de l'étendre à d'autres ravageurs listés sur la diapositive. Les ravageurs ciblés sont ceux contre lesquels il n'existe pas beaucoup de traitements chimiques adaptés et pas de solution alternative à l'heure actuelle. M. LUCAS précise que nous avons peu de données sur les insectes.

M. DE REYNAL, de l'APROMAR, présente les deux actions qui vont être proposées au niveau de la gestion de déchets phytosanitaires. D'une part, la mise en place d'une collecte ponctuelle en 2017 et d'autre part la mise en place d'une filière pérenne de gestion de ces déchets élargie aux autres déchets de l'agriculture: emballages et plastiques divers, équipement de protection individuelle..., avec notamment la mise en place des éco-contributions et des mécanismes de financement.

M. GROLLEAU, du CTCS, présente la poursuite des actions d'expérimentation visant à trouver des solutions pour les usages vides, mal pourvus ou pourvus exclusivement par des préparations chimiques de synthèse.

Remarque : la diapositive de l'action du CTCS n'a pas été intégrée à temps pour l'impression papier. Elle sera ajoutée sur la version pdf jointe au compte-rendu.

Débat- Relevé de décision

M. Vincent FAUCHER, DAAF Guadeloupe a fait le déplacement pour assister aux échanges. Il remercie les services de l'Etat et l'ensemble des contributeurs. Il rappelle l'existence de nombreux échanges dans le cadre d'Ecophyto entre la Guadeloupe et la Martinique, notamment via les réseaux DEPHY. Il souhaite que ces échanges se poursuivent et s'intensifient, notamment au niveau de l'enseignement agricole et des partenaires présents sur les deux départements. Il souligne la complexité de la chaîne d'acteurs qui œuvre dans le cadre d'Ecophyto : les moyens, le temps mobilisés ne sont pas forcément pérennes et il convient de rester vigilant pour ne pas voir les progrès s'arrêter. La Guadeloupe n'a pas encore rédigé sa feuille de route mais a avancé au niveau de la gouvernance. Il incite les partenaires à échanger davantage pour que ce qui se fait dans un contexte très proche puisse être utilisé par les deux départements sans avoir à le refaire. Il y a une conjonction des forces à organiser.

M.MANGEOT, ODE, salue l'organisation des professionnels mais attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'organiser cette filière de la collecte des déchets phytosanitaires au niveau des particuliers, car actuellement, ces déchets ne sont pas acceptés en déchèteries. Il assure du soutien, dans le cadre de ce prochain chantier important, de l'ODE et de l'ADEME.

M. le Secrétaire Général de la Martinique conclut en remerciant la salle. Il clôt la séance à 11h15.